

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 juin 2025

---

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

**AMENDEMENT**

N ° CL152

présenté par  
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 3, substituer à la troisième occurrence du signe :

« , »

le mot :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.